

A silver van is parked on a rocky shore next to a lake. The van's headlight and side mirror are visible on the left. In the background, there is a large lake, a wooden dock, and mountains under a blue sky with some clouds.

CARNET DE SERVICE CELLULE DE VIE
WARTUNG SHEFT FÜR DEN
WAGENAUFBAU
SERVICEBOEKJE WOONGEDEELTE

CHAUSSON



SERVICE RELATION CLIENTÈLE

BP 109

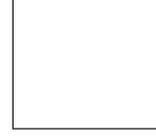
07302 TOURNON Cédex (France)



SERVICE RELATION CLIENTÈLE

BP 109

07302 TOURNON Cédex (France)



SERVICE RELATION CLIENTÈLE

BP 109

07302 TOURNON Cédex (France)

FICHE D'IDENTIFICATION DU CAMPING-CAR OU DU VAN



Nom du client :

Adresse :

Modèle :

N° de série du véhicule :

Référence cellule :

N° immatriculation :

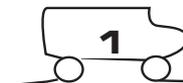
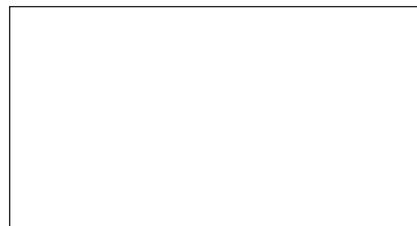
Date de livraison / Début de garantie :

Option garantie 2 ans complémentaires cellule OUI NON

L'inscription des coordonnées du client dans le fichier garantie de CHAUSSON est réalisée par le distributeur via internet au moment de la livraison.

Le client voudra bien quant à lui si et seulement si l'option extension de garantie CHAUSSON a été contractée, nous faire parvenir l'attestation de garantie (coupon détachable) en page 33 dûment complétée.

CACHET DU DISTRIBUTEUR



SOMMAIRE



Identification du véhicule : P. 1

Bienvenue à bord ! : P. 4

Garantie cellule 24 mois : P. 5

Extension de garantie cellule : P. 7 - 8

Contrôles à réaliser : P. 9-10

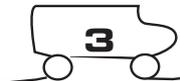
Première révision : P. 11

Deuxième révision : P. 13

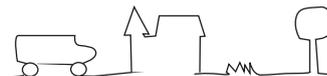
Troisième révision : P. 15

Quatrième révision : P. 17

Cinquième révision : P. 19



BIENVENUE A BORD !



Vous venez de prendre possession de votre nouveau camping-car/van et nous vous remercions de la confiance que vous avez témoignée à notre marque.

Nous espérons que ce modèle répondra à vos attentes et vous assurera de nombreuses années de bons et loyaux services.

Pour mieux faire connaissance avec votre nouveau camping-car/van, nous vous conseillons de prendre connaissance des documents qui vous ont été fournis avec votre véhicule.

■ LE CARNET D'UTILISATION DU VÉHICULE DE BASE

Le véhicule de base, bénéficie, en ce qui le concerne, de la garantie du constructeur automobile.

Il convient de se reporter au document du constructeur remis lors de la livraison pour connaître son fonctionnement et en assurer l'entretien.

■ LE CARNET DE SERVICE CELLULE

Pour vous aider à suivre l'entretien de votre cellule camping-car/van, nous avons conçu ce carnet de service qui décrit toutes les opérations d'entretien que doit **obligatoirement** subir votre cellule ainsi que leur périodicité.

Il vous permettra de la maintenir en parfait état.

Les révisions effectuées par les membres du réseau de distributeurs agréés devront être mentionnées dans les cases réservées à cet effet.

Un carnet de service soigneusement rempli contribuera à une meilleure valeur de revente de votre camping-car/van dans les années futures.

Le bénéfice de la garantie de 24 mois pour l'ensemble cellule et l'extension de garantie à 5 ANS sur l'étanchéité de celle-ci est conditionné par un entretien dans le réseau de nos distributeurs agréés.

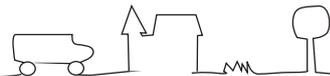
■ LE MANUEL D'UTILISATION CELLULE

Il vous permettra de prendre connaissance de toutes les informations concernant l'équipement de votre camping-car/van ainsi que les précautions à prendre et les consignes à observer dans son utilisation.

Veuillez garder ce carnet en permanence dans votre véhicule, il vous sera réclamé pour la mise en œuvre de la garantie.

Alors bonne lecture et... Bonne route !





■ 1°. ÉTENDUE DE LA GARANTIE

La garantie comporte la gratuité totale de la main-d'œuvre et des fournitures pour remplacement ou/et remise en état des pièces reconnues défectueuses sur une période de 24 mois à dater de la livraison.

La présente garantie conventionnelle ne fait pas obstacle à la garantie légale prévue par les articles 1641 et suivants du Code Civil applicables en tout état de cause.

La garantie accordée par le fabricant ne s'applique que si les matériels ont été correctement entretenus conformément aux recommandations figurant sur le carnet de service cellule de vie délivré avec chaque véhicule, et sous réserve que ces matériels soient utilisés dans des conditions normales de fonctionnement.

La garantie ne s'applique pas aux incidents qui auraient pour origine principalement :

- l'usure ou la fatigue normale,
- une exploitation inhabituelle,
- une surcharge, même passagère,
- une négligence d'entretien,
- les dommages occasionnés par un accident.
- le lavage du camping-car/van avec un appareil à haute pression,
- la non réalisation par le client des contrôles de révision obligatoires auprès d'un distributeur ou d'un réparateur agréé de

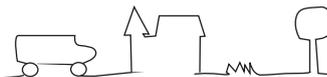
la marque, selon les délais et les modalités précisés dans ce carnet de service cellule de vie,

- l'utilisation du camping-car/van pour la location ou pour faire du transport dans un cadre professionnel,
- l'altération, la modification, la réparation du camping-car/van ou une partie de celui-ci hors du réseau agréé de la marque,
- l'absence de réparation, des défauts relevés lors d'une révision de contrôle dans les plus brefs délais auprès d'un réparateur agréé par la marque,
- l'utilisation de pièces détachées non d'origine.

Les éléments non réalisés par le fabricant ou suivant ses dessins rentrant dans la composition du véhicule (réchaud, réfrigérateur, évier, chauffage, etc.) ne comportent pas d'autre garantie que celle accordée par le fabricant de ces éléments.

Il est précisé en outre que tous les éléments d'usure rapide tels que : joints, tuyauteries, garnitures de frein, pneumatiques, chambres à air... qui ne sont pas garantis par leur fabricant, sont exclus de la garantie accordée par le fabricant - il en est de même pour les batteries cellules.

De même, elle ne s'applique pas aux éléments des véhicules qui auraient été modifiés par quiconque depuis leur sortie des Usines, soit par transformation des pièces initiales, soit par installation de pièces nouvelles, sauf le cas où ces installations ou transformations auraient été approuvées au préalable par le fabricant.



■ 2°. CONDITIONS D'EXERCICE

La garantie est acquise dès livraison du camping-car/van à l'acheteur. Afin de faciliter l'exercice de cette garantie, le propriétaire du camping-car/van devra respecter les dispositions suivantes :

- retourner immédiatement le certificat de garantie (p. 33) s'il a choisi de contracter une garantie de 2 ans supplémentaires sur l'aménagement de la cellule (option réglée au distributeur lors de l'achat) joindre copie facture du règlement de l'option avec le coupon,
- en cas de changement de domicile de faire connaître sa nouvelle adresse,
- en cas de revente, la garantie sera poursuivie à condition que son nouvel acquéreur se fasse connaître par courrier auprès du :

**Service Relation Clientèle BP 109
07302 TOURNON CEDEX (FRANCE)**

et en joignant à son courrier une copie du document d'immatriculation à son nom.

Les réparations et remises en état consécutives à la garantie devront obligatoirement être demandées au distributeur vendeur dont le nom figure sur le présent certificat. Ce n'est qu'en cas d'impossibilité qu'il pourra être fait appel à un autre distributeur de la marque.

Les travaux éventuels ne pouvant être effectués que dans des ateliers agréés, l'utilisateur est tenu d'y acheminer son véhicule.

Les frais de transport du camping-car/van, le cas échéant dans nos ateliers d'usine, ainsi que les frais éventuels occasionnés par l'immobilisation de celui-ci demeurent à la charge de l'acheteur et le délai nécessaire à la remise en état du véhicule ne pourra par ailleurs donner lieu à aucune indemnité d'immobilisation. En cas d'immobilisation du camping-car/van d'une durée supérieure à 7 jours, la garantie conventionnelle sera prolongée de la durée nécessaire à l'intervention.

Un vaste réseau de distributeurs est à votre disposition. Grâce à ses installations, son outillage, son personnel qualifié, son expérience et les directives techniques reçues périodiquement du fabricant, chaque atelier vous offrira la garantie que votre véhicule sera contrôlé, entretenu et réparé en fonction des techniques les plus récentes.





CHAUSSON

■ 1^o ÉTENDUE DE LA GARANTIE

L'extension de garantie prolonge de 2 années les conditions décrites dans le contrat initial de garantie cellule 24 mois avec les mêmes restrictions concernant les conditions d'utilisation ainsi que l'exclusion des pièces d'usure. Les conditions d'exercice et en particulier celles concernant les réparations, remises en état et frais de transport restent en vigueur.

■ 2^o CONDITIONS D'EXERCICE

L'extension de garantie doit être souscrite au moment de l'achat du véhicule et **en aucun cas ultérieurement**.

Les conditions pour bénéficier de cette extension de garantie sont :

- Régler au moment de la livraison une somme forfaitaire dont la tarification est tenue à votre disposition par nos distributeurs.
- Faire réaliser obligatoirement au début de chacune des années supplémentaires et au plus tard, dans les 2 mois suivant la date anniversaire de l'achat du véhicule un contrôle de votre cellule (votre distributeur pourra être amené à décaler l'intervention en fonction de la charge atelier).

CARTE DE GARANTIE

GARANTIE DE DEUX ANS

JOUR MOIS ANNÉE

--	--	--

DEBUT GARANTIE

JOUR MOIS ANNÉE

--	--	--

FIN GARANTIE

Cachet du distributeur :

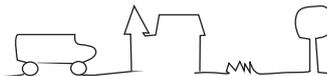
--

OPTION EXTENSION DE GARANTIE

OUI	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------------

NON	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------------





GARANTIE 5 ANS SUR L'ÉTANCHÉITÉ DE LA CELLULE

La garantie spécifique d'étanchéité 5 ans de la cellule prend effet à la date de livraison du camping-car/van. Elle couvre l'ensemble des dommages qui seraient dus à une modification anormale de l'étanchéité d'origine de votre cellule.

Seuls les distributeurs agréés de la marque sont habilités à décider de la réparation ou du remplacement des éléments qui seraient défectueux.

Afin de bénéficier de cette garantie, le propriétaire du camping-car/van devra respecter les dispositions suivantes :

- Faire effectuer l'entretien et les contrôles annuels prévus dans le réseau des distributeurs agréés par notre marque.

L'entretien annuel payant, à la charge du propriétaire du camping-car/van devra être réalisé à l'initiative de celui-ci au plus tard dans les 2 mois suivant la date anniversaire de l'achat du véhicule (le document d'immatriculation faisant foi en cas de litige).

La tarification de cette opération est tenue à votre disposition auprès de notre réseau de distributeurs.

- La validation du contrôle est faite par le distributeur via internet dans nos fichiers. Un rapport de contrôle avec les

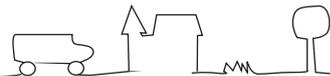
valeurs de l'étanchéité relevées sera transmise par le distributeur et archivée en usine. Un double vous sera remis.

Le non-respect de ces deux dispositions entraîne l'annulation totale de la garantie étanchéité 5 ans.

La présente garantie ne s'applique pas lorsque la défectuosité est due :

- A une intervention effectuée en dehors du réseau de distributeurs agréés,
- A une utilisation anormale du camping-car,
- A une modification de la cellule,
- A tout montage optionnel non réalisé d'origine par le fabricant,
- Des infiltrations causées par des dégâts accidentels endommageant la cellule par :
 - un sinistre ou des actes de vandalisme,
 - des événements atmosphériques (foudre, feu, grêle, inondation,...),
 - des agressions chimiques.





Une visite de contrôle et entretien est à faire réaliser par un membre agréé de réseau de distributeurs de la marque.

La visite est à faire chaque année à la date anniversaire de la première immatriculation et au plus tard dans les deux mois qui suivent cette date.

Tous les travaux d'entretien courant devront être exécutés par les représentants agréés ou par les fabricants ou représentants agréés des différents appareils. (réfrigérateur, chauffage, réchaud...).

Pour le cas où la révision ferait apparaître la nécessité de travaux, l'exécution de ceux-ci sera soumise à l'accord préalable du client suivant devis que le réparateur agréé lui présentera.

CONTROLES D'ENTRETIEN A FAIRE :

Installation électrique :

tester les différents appareils fonctionnant sur 12 V et 230 V.

Installation gaz :

- vérifier la pression,
- tester les différents appareils fonctionnant au gaz.

circuit eau :

- contrôle des circuits et colliers, vérification écoulement,
- contrôle pompe,
- contrôle des indicateurs de niveau.

vérification portes et trappes :

- réglages si nécessaire, notamment les fermetures, les lanterneaux, baies et stores.

lubrification :

- armature des lanterneaux,
- charnières et serrures des trappes extérieures et portes,
 - marchepied,
 - charnières mobilier,
 - vérins de stabilisation,
 - etc.

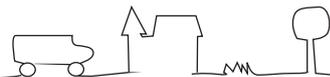
plancher :

- vérification de l'état général du plancher y compris réservoirs extérieurs,
- vérification de l'état de la peinture de protection sous plancher.

toilette :

- vérifier l'état des masticages.





CONTROLE SPÉCIFIQUE ÉTANCHÉITÉ

Un contrôle détaillé est à réaliser avec un appareil de mesure de l'humidité.

Les valeurs mesurées seront reportées sur la fiche que le distributeur éditera à partir de notre site après-vente.

Une copie de cette fiche avec les résultats mesurés est à conserver de préférence dans votre carnet de service.

Toit :

- lanterneau avant
- lanterneau milieu
- lanterneau arrière
- lanterneau salle de bain
- cheminée

Face latérale gauche intérieure :

- fenêtre 1
- fenêtre 2
- fenêtre 3
- portillon WC
- jonction toit / plancher
- jonction paroi / paroi arrière

Autres points :

- plancher de la capucine
- cheminée chauffage
- portillon gaz
- remplissage eau
- coffre à gaz
- grille frigo

Face latérale droite intérieure :

- fenêtre 1
- fenêtre 2
- fenêtre 3
- porte cellule
- jonction toit / plancher
- jonction paroi / paroi arrière

Face arrière :

- fenêtre
- portillon
- 3^e feu
- pattes porte-vélo
- jonction toit / plancher

Contrôle du dessous du véhicule :

- vérification des passages de fils et tuyaux
- vérification de l'état du plancher sur le pourtour liaison face / plancher
- vérification de toutes liaisons : parois latérales / paroi arrière, paroi avant / parois latérales, toit / face, faces entre elles...
- carénage de roue

Options :

- fixation panneau solaire et passage câble
- fixation antenne et passage câble
- pattes fixation store
- fixation pied de store
- caméra de recul et passage câble

CONTROLE SPÉCIFIQUE ÉTANCHÉITÉ POUR LE VAN

Extérieur du van :

- Contrôle étanchéité et fonctionnement des ouvrants (baies, lanterneaux, grilles...).
- Contrôle étanchéité et fonctionnement des portillons et portes du van, réglage si nécessaire
- Vérifier état général de la carrosserie.

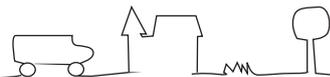
Intérieur du van :

- Fonctionnement et étanchéité des circuits d'eau chaude et froide.
- Conformité et fonctionnement des circuits et appareils électriques.
- Fonctionnement des stores et portes de meubles, réglage si nécessaire.

Sous le châssis :

- Vérification des fixations des tuyaux d'évacuations d'eaux usées et des vannes de vidange de réservoir.

RÉVISION / ATTESTATION



RÉVISION / ENTRETIEN 1 AN CELLULE

La visite de contrôle pour l'entretien et l'étanchéité de la cellule a été réalisée le

OBSERVATIONS :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

SIGNATURE CLIENT

CACHET DISTRIBUTEUR
+ SIGNATURE

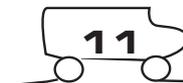
La validation du contrôle, s'il est bon, a été transmise au Service Relation Clientèle par votre distributeur via le système internet mis en place. Dans le cas d'un contrôle non conforme, une intervention atelier devra être effectuée par le distributeur agréé. Un nouveau contrôle sera réalisé gratuitement pour valider l'intervention et fera l'objet de l'attestation ci-dessous :

Après intervention un contrôle a permis de valider les travaux réalisés :

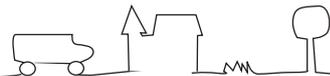
le

SIGNATURE CLIENT

SIGNATURE INTERVENANT
+ CACHET



RÉVISION / ATTESTATION



RÉVISION / ENTRETIEN 2 ANS CELLULE

La visite de contrôle pour l'entretien et l'étanchéité de la cellule a été réalisée le

OBSERVATIONS :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

SIGNATURE CLIENT

CACHET DISTRIBUTEUR
+ SIGNATURE

La validation du contrôle, s'il est bon, a été transmise au Service Relation Clientèle par votre distributeur via le système internet mis en place. Dans le cas d'un contrôle non conforme, une intervention atelier devra être effectuée par le distributeur agréé. Un nouveau contrôle sera réalisé gratuitement pour valider l'intervention et fera l'objet de l'attestation ci-dessous :

Après intervention un contrôle a permis de valider les travaux réalisés :

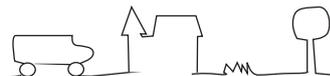
le

SIGNATURE CLIENT

SIGNATURE INTERVENANT
+ CACHET



RÉVISION / ATTESTATION



RÉVISION / ENTRETIEN 3 ANS CELLULE

La visite de contrôle pour l'entretien et l'étanchéité de la cellule a été réalisée le

OBSERVATIONS :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

SIGNATURE CLIENT

CACHET DISTRIBUTEUR
+ SIGNATURE

La validation du contrôle, s'il est bon, a été transmise au Service Relation Clientèle par votre distributeur via le système internet mis en place. Dans le cas d'un contrôle non conforme, une intervention atelier devra être effectuée par le distributeur agréé. Un nouveau contrôle sera réalisé gratuitement pour valider l'intervention et fera l'objet de l'attestation ci-dessous :

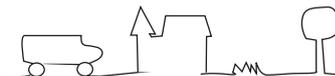
Après intervention un contrôle a permis de valider les travaux réalisés :

le

SIGNATURE CLIENT

SIGNATURE INTERVENANT
+ CACHET

RÉVISION / ATTESTATION



RÉVISION / ENTRETIEN 4 ANS CELLULE

La visite de contrôle pour l'entretien et l'étanchéité de la cellule a été réalisée le

OBSERVATIONS :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

SIGNATURE CLIENT

CACHET DISTRIBUTEUR
+ SIGNATURE

La validation du contrôle, s'il est bon, a été transmise au Service Relation Clientèle par votre distributeur via le système internet mis en place. Dans le cas d'un contrôle non conforme, une intervention atelier devra être effectuée par le distributeur agréé. Un nouveau contrôle sera réalisé gratuitement pour valider l'intervention et fera l'objet de l'attestation ci-dessous :

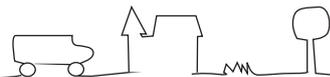
Après intervention un contrôle a permis de valider les travaux réalisés :

le

SIGNATURE CLIENT

SIGNATURE INTERVENANT
+ CACHET

RÉVISION / ATTESTATION



RÉVISION / ENTRETIEN 5 ANS CELLULE

La visite de contrôle pour l'entretien et l'étanchéité de la cellule a été réalisée le

OBSERVATIONS :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

SIGNATURE CLIENT

CACHET DISTRIBUTEUR
+ SIGNATURE

La validation du contrôle, s'il est bon, a été transmise au Service Relation Clientèle par votre distributeur via le système internet mis en place. Dans le cas d'un contrôle non conforme, une intervention atelier devra être effectuée par le distributeur agréé. Un nouveau contrôle sera réalisé gratuitement pour valider l'intervention et fera l'objet de l'attestation ci-dessous :

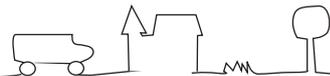
Après intervention un contrôle a permis de valider les travaux réalisés :

le

SIGNATURE CLIENT

SIGNATURE INTERVENANT
+ CACHET

SUIVI ENTRETIEN



6 ^e année Signature client Cachet du distributeur Date	7 ^e année Signature client Cachet du distributeur Date	8 ^e année Signature client Cachet du distributeur Date
6 ^e année Signature client Cachet du distributeur Date	10 ^e année Signature client Cachet du distributeur Date	11 ^e année Signature client Cachet du distributeur Date

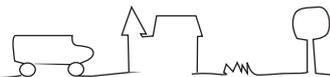
Notes personnelles :

.....

.....



CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE



Ce document est à envoyer à l'usine dès la prise de possession de votre camping-car.

- achat à un particulier
le :
- achat à un distributeur

NOM :

Prénom :

Rue :

Modèle / nom commercial :

Ville :

N° de série du châssis de base :

Code postal : Pays :

N° de cellule :

Profession :

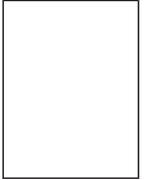
Date :

Signature du propriétaire

Je soussigné(e), confirme avoir pris connaissance des conditions d'application de la garantie et en particulier celle liée à l'étanchéité cellule.

(adresse au dos)





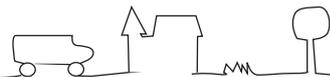
CHAUSSON

Service Relation Clientèle

BP 109

07302 TOURNON CEDEX (France)

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE



Ce document est à envoyer à l'usine dès la prise de possession de votre camping-car.

- achat à un particulier le :
- achat à un distributeur

NOM :

Prénom :

Rue :

Modèle / nom commercial :

Ville :

N° de série du châssis de base :

Code postal : Pays :

N° de cellule :

Profession :

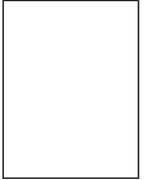
Date :

Signature du propriétaire

Je soussigné(e), confirme avoir pris connaissance des conditions d'application de la garantie et en particulier celle liée à l'étanchéité cellule.

(adresse au dos)





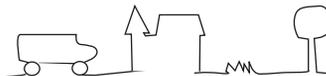
CHAUSSON

Service Relation Clientèle

BP 109

07302 TOURNON CEDEX (France)

CHANGEMENTS DE PROPRIÉTAIRE EIGENTÜMERWECHSEL VERANDERINGEN VAN EIGENAAR



	NOM NAME NAAM	PRÉNOM VORNAME VOORNAAM	CODE POSTAL POSTLEITZAHL POSTCODE	VILLE STADT WOONPLAATS	RUE ET N STRAËE U. NR. STRAAT+NR	PROPRIÉTAIRE DU AU BESITZER VON BIS EIGENAAR VAN TOT
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10





TRIGANO VDL - Département Camping Car
BP 109 - 07302 TOURNON CEDEX FRANCE
Tél. (33) 04 75 07 55 00